

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis 592/17 relatif à une demande de crédit complémentaire pour le remplacement du système d'exploitation de la STAP de Corcelettes - les Pins.

La commission composée de Madame Françoise Javet et Messieurs Nicolas Perrin, Denis Villars, Pierre-André Genier, et Bruno Vialatte, rapporteur, s'est réunie le 19 septembre 2017 à 20 h à l'Hôtel de ville, en présence de Madame Christine Leu. Une visite préalable vu la complexité du projet a été effectuée avec une partie de la commission sur le site le 18 septembre 2017.

En préambule, la commission souhaite remercier Madame Christine Leu pour ses explications et ses réponses apportées aux questions de la commission.

La commission s'est penchée sur la demande de crédit complémentaire, et sur les travaux supplémentaires demandés par la Municipalité. La commission a parcouru les tableaux annexés en détail et a souhaité connaître les tenants et aboutissants des solutions techniques et financières. Une vingtaine de devis ont été étudiés avec le soutien du bureau Perret & Gentil, le bureau Triform ainsi qu'avec le soumissionnaire afin de trouver la solution la moins onéreuse.

Il est important de souligner que au vu de l'évolution des fouilles archéologiques, il est difficile de valider le planning et tout retard aura une influence sur la location de matériel et les équipements en place sur le site.

Pour rappel, en septembre 2015, le conseil communal acceptait le préavis N°564/15 relatif à une demande d'investissement pour la STAP de Corcelettes les Pins pour un montant de CHF 870'000.-. En juin 2016, l'Association intercommunale pour l'épuration de Grandson et environs (AIERG) a pu être créée avec l'aval du Service cantonal en octobre.

En septembre 2016, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet a été confié au bureau Triform.

En parallèle le Conseil d'Etat a adopté le 6 décembre 2016 le règlement d'application de la loi sur les eaux. En novembre 2016, la Municipalité a validé les travaux et la mise à l'enquête du projet, aucune opposition ne fut enregistrée.

La synthèse de la CAMAC est parvenue le 13 février 2017 demandant qu'un archéologue soit présent au début des fouilles. Le 14 mars 2017 en présence de l'archéologue, il fut constaté dès la creuse pour l'installation de la STAP, des éléments intéressants liés à un site palafittique. A la séance de chantier du 28 mars

2017, ces importantes découvertes ont été confirmées et attestées par un courrier de la SIPAL.

Dès le début du siècle dernier, la station de Corcelettes a été classée monument historique d'importance nationale. En 2011, les sites palafittiques ont été reconnus comme Patrimoine mondial de l'humanité.

Dans la baie de Corcelettes, le SIPAL connaissait la présence de trois villages au moins.

Le site archéologique découvert lors des travaux de terrassement était absolument inédit et sa profondeur à plus de 2 mètres en fait un site intact, entièrement conservé.

Lors de la mise à l'enquête publique, seule une petite portion du tracé était susceptible de toucher un site archéologique.

Ces dispositions étaient clairement énoncées dans le préavis du SIPAL et la synthèse de la CAMAC du 13 février 2017.

Après plusieurs sondages permettant de préciser l'extension spatiale du site, le projet a dû être revu pour le tronçon direction Ouest. L'installation d'une station de relevage a nécessité une fouille moins profonde.

De plus, l'exécution des travaux a été interrompue du côté d'Onnens. Une pose de palplanches fut nécessaire pour garantir un travail de sécurité à moins de 3 mètres. Une pose de pompes Wellpoints est également nécessaire pour assécher les fouilles.

La commission s'est penchée sur les travaux complémentaires, les fouilles archéologiques, les frais induits pour l'interruption de chantier, sa durée, les solutions techniques trouvées et l'accompagnement du chantier des mandataires, ainsi que la pose de deux stations de relevage est nécessaire, au vu de la fouille plus importante, l'opportunité de changer la conduite d'eau potable en Eternit sur 160 mètres. Vu l'état de cette dernière, une conduite d'eau provisoire a dû être posée pendant la durée des travaux, ainsi que la réfection de la chaussée dans son intégralité sur une surface d'environ 1'400m².

La commission après examen des coûts, et des répartitions financières selon les tableaux annexés dans le préavis estime le montant demandé raisonnable. De plus, l'AIERG dans sa séance du 20 juin 2017 a également validé le préavis complémentaire budgétaire. En sus, nous pouvons compter sur une subvention fédérale de 25% pour les fouilles archéologiques. De plus selon le règlement RSLM entré en vigueur le 1er décembre 2016, sur la base des coûts reconnus nous devrions pouvoir bénéficier d'une subvention de 35% pour la régionalisation. Il est à noter que le Canton ne participera pas financièrement aux coûts de ces

découvertes, ce qui reste incompréhensible tant du point de vue de Grandson que des autres Communes.

Il est envisageable de faire parvenir nos doléances au vu des excellents exercices produits par le Canton ces dernières années.

La commission préconise que les choses ne peuvent pas être laissées en l'état.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté l'ordre du jour:

Décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux complémentaires de réalisation de remplacement du système d'exploitation de la STAP de Corcellettes-Les-Pins tels que décrits dans le préavis ci-dessus;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement complémentaire de CHF 1'428'000.-; le compte n° 9144.17 est ouvert au bilan à cet effet

Article 3 : de financer le montant net complémentaire, estimé à CHF 374'665.-; après déduction des contributions de l'AIERG et des subventions obtenues, par la trésorerie courante;

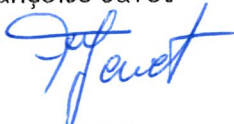
Article 4 : d'amortir ces investissements nets, par les comptes des routes N° 430.331, de l'épuration N° 460.331 et de l'eau N° 810.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2019;

Grandson, le 22.09.2017

Bruno Vialatte « rapporteur »



Françoise Javet



Pierre-André Genier



Denis Villars

Nicolas Perrin

